

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration provisoire de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 5 novembre 2010 à 11 :30 heures à laquelle sont présents :**

**Me Gaétan Turbide, MM. Jean-Marc Melançon et Gaétan Vandal, étant tous les administrateurs provisoires de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration provisoire.**

**Assistent également à la réunion :**

- **M. Jean Roberge, directeur général adjoint, Ville de Laval**
- **Me Pierre L. Lambert, conseiller juridique de la Corporation**
- **M. Jean-Luc Julien, ing., chargé de projet pour la Corporation**

---

**CA-2010-11-05/001**

**ORDRE DU JOUR**

---

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel que soumis.**

**(Réf : 1.2)**

---

**CA-2010-11-05/002**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX  
ANTÉRIEURS**

---

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-  
trésorier

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration provisoire tenue le 13 octobre 2010, tel que soumis.

(Réf : 1.3)

---

**CA-2010-11-05/003**

CAPACITÉ ADDITIONNELLE DE PLACES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De mandater le Chargé de projet de préparer une formule, à être ajoutée par Addenda aux documents de l'Appel de propositions, permettant d'évaluer la Proposition définitive d'un soumissionnaire quant aux 10 000 places assises sur le plan du pointage de qualité de la Proposition en tenant compte du prix marginal pour fournir les 10 000 places assises.

(Réf : 3.1)

---

**CA-2010-11-05/004**

POINTAGE QUALITÉ

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. De modifier le texte de la section 2.6, tel que déjà modifié par l'Addenda #1, afin de prévoir que le versement de la compensation financière supplémentaire de 500 000 \$ pour une Proposition

non retenue aura uniquement lieu dans les cas où un pointage pour la qualité d'au moins 60 pour cent (85 points) sur les items 1 à 9 des critères qualité identifiés au paragraphe 4.3.3.1 de l'Appel de propositions aura été obtenu; et

2. De donner instructions au Représentant de la Corporation et instructions lui sont données par les présentes, qu'il voit à la modification de l'Appel de propositions de manière à donner suite à la présente résolution.

(Réf : 3.4)

---

**CA-2010-11-05/005**

**DÉPÔT DE LA PROPOSITION TECHNIQUE ET DE  
LA PROPOSITION FINANCIÈRE**

---

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser le dépôt de la Proposition en deux phases, soit à une première date le dépôt de la partie technique de l'Appel de propositions et à une seconde date, le dépôt de la partie financière;
2. De donner instructions au Représentant de la Corporation et instructions lui sont données par les présentes, qu'il voit à la modification de l'Appel de propositions, par Addenda, de manière à donner suite à la présente résolution.

(Réf : 3.5)

**CA-2010-11-05/006**

APPUI JEUX DU QUÉBEC

---

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la Cité de la culture et du sport de Laval appuie la candidature de Ville de Laval pour la présentation des Jeux du Québec, Hiver 2013, et s'engage, le cas échéant, à mettre à la disposition du comité organisateur les ressources disponibles au moment de la tenue de l'événement ainsi qu'à encourager ses membres à s'impliquer bénévolement.

(Réf : 4.1)

---

**CA-2010-11-05/007**

LEVÉE DE LA RÉUNION

---

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 12 :35 heures.

(Réf : 5.0)

---

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME  
CA 5 NOVEMBRE 2010

Secrétaire-  
trésorier